



Conseiller / conseillère en environnement (3^e affichage) Service de l'environnement et du développement durable Poste cadre – Temps plein

À propos de Mont-Tremblant :

S'établir à Mont-Tremblant, des choix... peu importe votre

NATURE : bord de l'eau, montagne, milieu naturel, urbain et villageois. Un terrain de jeux à ciel ouvert !

La Ville de Mont-Tremblant déborde d'activités sportives et culturelles : pistes cyclables, de ski de fond, de raquette, de randonnée pédestre, complexe aquatique aréna, circuit d'entraînement pour vélo, course à pied, natation, parc récréatif de vélos, golfs, salles d'exposition, salle de spectacles, bibliothèques, spectacles en plein air, marché d'été et plus encore.

Une ville pour tous avec ses garderies, écoles primaires, école secondaire, Centre collégial, centre de formation professionnelle, Université du 3^e âge.

Changer de NATURE, c'est facile avec le transport en commun de Mont-Tremblant et la carte *Vivre Mont-Tremblant*.

Notre mission :

Ville centre, ouverte sur le monde, ayant à cœur la qualité de vie de ses citoyens et citoyennes, dont la mission est d'offrir des services efficaces, efficaces et diversifiés afin d'assurer l'épanouissement et le sentiment d'appartenance.

Elle favorise l'équilibre et l'harmonie dans toutes ses sphères d'intervention.

Elle améliore de façon constante l'expérience Mont-Tremblant et encourage un mode de vie sain et actif.

Elle assure la mise en valeur de son patrimoine naturel, culturel et bâti.

Elle se base sur les principes de développement durable afin d'assurer une économie forte et variée de son territoire.

Les personnes intéressées à postuler doivent transmettre leur curriculum vitae ainsi qu'une lettre de motivation avant 16 h 30 le 26 avril 2019.

Par la poste :

Service des ressources humaines
Affichage 2019-08-ENV
1145, rue de Saint-Jovite
Mont-Tremblant QC J8E 1V1

Par courriel :

ressourceshumaines@villedemont-tremblant.qc.ca

Nous vous remercions de votre intérêt pour la Ville de Mont-Tremblant. Seules les personnes retenues seront contactées.

Description sommaire du poste :

Sous l'autorité du directeur du Service de l'environnement et du développement durable, le conseiller ou la conseillère en environnement élabore et met en œuvre divers projets, actions, programmes, réglementations et procédures afin de répondre à chaque axe d'intervention du plan directeur en environnement. La personne conseille le service en matière d'environnement et développement durable, elle conçoit divers documents stratégiques et joue un rôle-conseil à titre d'expert concernant les activités liées, entre autres, aux enjeux des matières résiduelles, de l'eau et des nuisances, ainsi que de différents dossiers liés à la protection de l'environnement en général.

La personne élabore, analyse et fait le suivi d'études environnementales liées aux enjeux des matières résiduelles, de l'eau et des nuisances. Elle élabore, révisé, implante et assure le suivi des plans d'actions, des politiques, des règlements et des procédures environnementales de la Ville liées aux enjeux dont elle est responsable. Elle exerce le rôle d'expert-conseil auprès des services de la Ville. Elle réalise une veille scientifique, technologique, réglementaire et stratégique en environnement. Elle étudie et maintient à jour ses connaissances des lois, règlements et politiques régissant le domaine de l'environnement. Elle assure la gestion de contrats liés aux dossiers environnementaux et en effectue le suivi. Elle rédige des documents techniques, des notes de service, des documents d'information traitant de divers enjeux en environnement. Elle compile des statistiques variées et effectue des analyses. Elle forme et supervise du personnel technique et professionnel lors de la réalisation de différents mandats de gestion environnementale. Elle assure la mise en œuvre de plans de communication liés à l'environnement et fait le suivi et la mise à jour avec la direction des communications. Elle prépare tout dossier inhérent aux enjeux dont elle est responsable et le présente au comité environnement. Elle assiste le directeur du service dans les tâches administratives et techniques liées à l'environnement. Sur demande, elle représente le service auprès des instances décisionnelles de la Ville. Elle coordonne l'organisation et la mise sur pied de diverses consultations publiques en environnement ou activités ayant pour but la promotion de l'environnement. Elle participe à la planification du budget relié à son secteur d'activité. Elle répond aux plaintes à caractère environnemental et en assure le suivi.

Cette liste n'est pas restrictive. Dans l'exécution de ses fonctions, le conseiller ou la conseillère en environnement, Service de l'environnement et du développement durable, effectue toutes tâches connexes.

Exigences :

Savoir :

- Détenir un baccalauréat en environnement, biologie, écologie, génie ou toute discipline connexe.
- Démontrer une excellente maîtrise de la langue française tant à l'oral qu'à l'écrit.
- Avoir une bonne connaissance de la langue anglaise.
- Avoir de l'habileté pour la rédaction.
- Avoir une très bonne connaissance de la suite Microsoft Office.

Savoir-faire :

- Posséder un minimum de trois (3) ans d'expérience dans la fonction.
- Avoir une connaissance actualisée de son domaine d'expertise.

Savoir-être :

- Communiquer efficacement tant au niveau interpersonnel qu'organisationnel.
- Démontrer un esprit d'analyse et de synthèse.
- Avoir un sens développé de l'organisation et de la planification du travail.
- Faire preuve de rigueur, d'autonomie et de flexibilité.